FINK TEC GmbH

Oberster Kamp 23 59069 Hamm

Tel. 0049-2385-73-0

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 02.02.2023 Numéro de version 4 Révision: 02.01.2023

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- · 1.1 Identificateur de produit · Nom du produit: Eifelrein S
- Code du produit: 18503_75 UFI: S800-P0UN-400M-T5GJ
- 1,2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées Pour d'autres utilisations contactez le fabricant!
- Étape du cycle de vie
- IS Utilisation sur sites industriels
- PW Utilisation étendue par les travailleurs professionnels

 Catégorie du produit PC35 Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)

 Emploi de la substance / de la préparation Produit de nettoyage
- 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

MuHTec GmbH Im Scheid 1, 54597 Pronsfeld Tel. 06556- 41299 60

info@muhtec.com

Service chargé des renseignements:

Abteilung Regulatory Affairs E-Mail: regulatory@finktec.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence LU: Centre anti-poison Belgique: (+352) 8002-5500

BE: Centre anti-poison Belgique:

+32 70245245

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS05 corrosion

Met. Corr.1 H290 Peut être corrosif pour les métaux.

Skin Corr. 1A H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.

- 2.2 Éléments d'étiquetage
- · Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP. · Pictogrammes de danger



GHS05

- · Mention d'avertissement Danger
- · Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:
- acide sulfuriqu
- Mentions de danger
- H290 Peut être corrosif pour les métaux. H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
- Conseils de prudence

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

2.3 Autres dangers

- · Résultats des évaluations PBT et vPvB · PBT: Non applicable. · vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· 3.2 Mélanges

Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· Composants dangereux:		
CAS: 7664-93-9 EINECS: 231-639-5	acide sulfurique Met. Corr. 1, H290; Skin Corr. 1A, H314; Eye Dam. 1, H318	≥15-≤25%
Reg.nr.: 01-2119458838-20	Limites de concentration spécifiques: Skin Corr. 1A; H314: C ≥ 15 % Skin Irrit. 2: H315: 5 % ≤ C < 15 %	
	Eye Irrit. 2; H319: 5 % ≤ C < 15 %	
CAS: 7664-38-2	acide phosphorique	≥10-<25%
EINECS: 231-633-2	Met. Corr.1, H290; Skin Corr. 1B, H314; Eye Dam. 1, H318; Acute Tox. 4, H302	
Reg.nr.: 01-2119485924-24-0016	S Limites de concentration spécifiques: Skin Corr. 1B; H314: C ≥ 25 %	
•	Skin Irrit. 2; H315: 10 % ≤ C < 25 %	
	Eye Dam. 1; H318: C ≥ 25 %	
	Éye Irrit. 2; H319: 10 % ≤ C < 25 %	1

· Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- 1.1 Description des mesures de premiers secours
- Remarques générales:

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit. Autoprotection du secouriste d'urgence.

Après inhalation:

onner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

(suite page 2)

(suite de la page 1)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 02.02.2023 Numéro de version 4 Révision: 02.01.2023

Nom du produit: Eifelrein S

Ne pas pratiquer de respiration par bouche-à-bouche ou bouche-à-nez.

Pratiquer la respiration avec une poche respiratoire ou un appareil respiratoire.

Après contact avec la peau: Laver immédiatement à l'eau.

Envoyer immédiatement chercher un médecin

Après contact avec les yeux: Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

Après ingestion: Rincer la bouche et boire 1 - 2 dl d'eau.

- Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale. Ne rien faire avaler à une personne inconsciente. **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction Moyens d'extinction:

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool. Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

- 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange Pas d'autres informations importantes disponibles
- 5.3 Conseils aux pompiers

 Equipement spécial de sécurité: Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Diluer avec beaucoup d'eau.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7. Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution. Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil. Tenir les récipients hermétiquement fermés.

Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.

· 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Prévoir des sols résistant aux acides Utilisation des égouttoirs

Matériau approprié pour les conteneurs: HDPE Indications concernant le stockage commun: Ne pas stocker avec des alcalis (lessives).

Autres indications sur les conditions de stockage: Tenir les emballages hermétiquement fermés

Protéger contre le gel.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· 8.1 Paramètres de contrôle

CAS: 7664-93-9 acide sulfurique VLEP (France) Valeur momentanée: 3 mg/m³				
VLEF (FIANCE)	valeur indinentaries. 3 mig/m² Valeur à long terme: 0,05° ma/m³			
	valeura long terme. 0,00 mg/m² "fraction thoracique			
10511/41: 5	'			
IOELV (Union Europeenne)	Valeur à long terme: 0,05 mg/m³			
VL (Belgique)	Valeur à long terme: 0,2 mg/m³			
	C;brume			
CAS: 7664-38-2 acide phosphorique				
VLEP (France)	Valeur momentanée: 2 mg/m³, 0,5 ppm			
	Valeur à long terme: 1 mg/m³, 0,2 ppm			
IOELV (Union Européenne)	Valeur momentanée: 2 mg/m³			
- (Valeur à long terme: 1 mg/m³			
VL (Belgique)	Valeur momentanée: 2 mg/m³			
(- 3 4)	Valeur à long terme: 1 mg/m³			

CAS: 7664-93-9 acide sulfurique

Inhalatoire	DNEL	0,1 mg/m3 (Worker - local, short-term)
		0,05 mg/m3 (worker - local, long-term)

CAS: 7664-38-2 acide phosphorique

DNEL 0,1 mg/human/day (Consumer - systemic, long-term) Oral

Inhalatoire DNEL 2 mg/m3 (Worker - local, short-term) 1 mg/m3 (worker - local, long-term)

10,7 mg/m3 (Workers - systemic, long-term) 0,36 mg/m3 (Consumer - local, long-term) 4,57 mg/m3 (Consumer - systemic, long-term)

· PNEC

CAS: 7664-93-9 acide sulfurique

PNEC 8.8 mg/l (wastewater treatment plant)

0,25 mg/l (Sea water)

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 02.02.2023 Numéro de version 4 Révision: 02.01.2023

Nom du produit: Eifelrein S

(suite de la page 2)

0,0025 mg/l (Freshwater) PNEC 0,002 mg/kg (Marine sediment)

0,002 mg/kg (Freshwater sediment)

- Remarques supplémentaires: Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- 8.2 Contrôles de l'exposition
 Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.
 Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle.
 Mesures générales de protection et d'hygiène:
 Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés. Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail. Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau. Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.

Vêtements de protection selon EN ISO 13688 Protection respiratoire:

Villiser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.
Si les poussières / vapeurs / aérosols ou les valeurs limites sont dépassées, porter une protection respiratoire avec un filtre approprié ou un appareil respiratoire autonome. Filtre ABEK-P2 (EN 14387) **Protection des mains:** Des gants résistant aux produits chimiques (EN 374)

- Matériau des gants Caoutchouc nitrile

- Butylcaoutchouc Temps de pénétration du matériau des gants
- > 480 min
- Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection des yeux/du visage Lunettes de protection hermétiques Lunettes de sécurité selon EN 166

Protection du corps: Vêtement de protection résistant aux acides Vêtements de protection selon EN 13034

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles	
ndications générales.	
État physique	Liquide
Couleur:	Incolore
Odeur:	Inodore
Seuil olfactif:	Non déterminé.
Point de fusion/point de congélation:	Non déterminé.
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	100 °C
Inflammabilité	Non applicable.
Limites inférieure et supérieure d'explosion	
Inférieure:	Non déterminé.
Supérieure:	Non déterminé.
Point d'éclair	Non applicable.
Température de décomposition:	Non déterminé.
pH à 20 ℃	<1
Viscosité:	
Viscosité cinématique	Non déterminé.
Dynamique:	Non déterminé.
Solubilité	
l'eau:	Pas ou peu miscible
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé.
Pression de vapeur:	Non déterminé.
Densité et/ou densité relative	
Densité à 20 °C:	1,22 g/cm ³
Densité relative.	Non déterminé.
Densité de vapeur:	Non déterminé.
9.2 Autres informations	
Aspect:	
Aspect. Forme:	Liquide
ronne. Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnem	
ainsi que pour la sécurité.	lent
amsi que pour la securite. Température d'auto-inflammation	La mandrit na alandlamma nao anantanémant
remperature d'auto-innamination Propriétés explosives:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
Proprietes explosives: Teneur en solvants:	Le produit n'est pas explosif.
	0.00/
Solvants organiques:	0,0 %
Changement d'état	Non-Althornoise (
Vitesse d'évaporation.	Non déterminé.
Informations concernant les classes de danger physique	
Substances et mélanges explosibles	néant
Gaz inflammables	néant
Aérosols	néant
Gaz comburants	néant
Gaz sous pression	néant
Liquides inflammables	néant
Matières solides inflammables	néant
Substances et mélanges autoréactifs	néant
Liquides pyrophoriques	néant
Matières solides pyrophoriques	néant
Matières et mélanges auto-échauffants	néant
Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact (
dabstances et melanges qui degagent des gaz irmanimables au contact t l'eau	néant
Liquides comburants	néant
Matières solides comburantes	néant
Peroxydes organiques	néant
i croxyaco organiques	noun
Substances ou mélanges corrosits nour les métaux	
Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux Peut être corrosif pour les métaux.	

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

· 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite de la page 3)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 02.02.2023 Numéro de version 4 Révision: 02.01.2023

Nom du produit: Eifelrein S

10.2 Stabilité chimique

- Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Réactions aux alcalis (lessives alcalines)
 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.

- 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
 10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- · 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
- Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

CAS: 7664-93-9 acide sulfurique						
rat)						
t)						
ue						

- Corrosion cutanée/irritation cutanée Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux

- Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque de graves lésions des yeux.

 Sensibilisation respiratoire ou cutanée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

 Mutagénicité sur les cellules germinales Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis,
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition unique

 Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

 Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition unique

 Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

 Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition répétée

- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

 Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- 11.2 Informations sur les autres dangers
- · Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 I OXIC	ne			
· Toxicité aquatique:				
CAS: 7664-93-9 acide sulfurique				
EC50[48h]	>100 mg/l (Daphnia magna)			
	16-28 mg/l (lepomis macrochirus)			
CAS: 7664-38-2 acide phosphorique				
EC50[48h]	>100 mg/l (Daphnia magna)			
EC50[72h]	77,9 mg/l (Desmodesmus subspicatus (algae))			
LC50	75.1 mg/l (fish)			

12.2 Persistance et dégradabilité
Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents

- Comportement dans les compartiments de l'environnement:
- Composants: Aucune autre information pertinente disponible.

 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles. 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB
- PBT: Non applicable
- vPvB: Non applicable
- 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

 12.7 Autres effets néfastes

 Autres indications écologiques:

- Indications générales:

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

Vernance expresse ou à la deminance du production de détengents.

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur.

Jeter de plus grandes quantités dans la canalisation ou les eaux peut mener à une baisse de la valeur du pH. Une valeur du pH basse est nocive pour les organismes aquatiques. Dans la dilution de la concentration utilisée, la valeur du pH augmente considérablement: après l'utilisation du produit, les eaux résiduaires arrivant dans la canalisation ne sont que faiblement polluantes pour l'eau.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- Recommandation: Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts
- Emballages non nettoyés:
- Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	
· ADR, IMDG, IATA	UN3264

· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

3264 Corrosive liquid, acidic, inorganic, n.o.s. (ACIDE SULFURIQUE, ACIDE COrrosive liquid, acidic, inorganic, n.o.s. (SULPHURIC ACID, PHOSPHORIC ACID, SOLUTION) PHOSPHORIQUE EN SOLUTION)

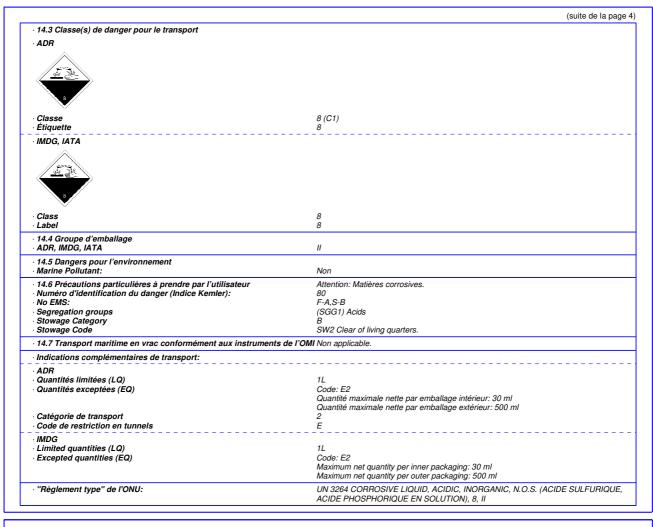
IMDG, IATA

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.02.2023 Numéro de version 4 Révision: 02.01.2023

Nom du produit: Eifelrein S



RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement (UE) 2020/878 Réglementation (EG) Nr. 1272/2008

Réglementation (EG) Nr. 1272/2008 réglementation (EG) Nr. 1907/2006 Réglementation (EG) Nr. 528/2012

- Directive 2012/18/UE
- · Substances dangereuses désignées ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.

· RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3

Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

REGLEMENT (UE) 2019/1148

l'acquisition, l'introduction, la détention ou l'utilisation de ce précurseur d'explosif par des membres du grand public est soumise à des restrictions par le règlement (UE) 2019/1148. Il convient de signaler toute transaction suspecte, ainsi que les disparitions et les vols importants, au point de contact national compétent. Veuillez consulter le lien suivant: https://ec.europa.eu/home-affairs/sites/homeaffairs/files/what-we-do/policies/crisis-and-terrorism/explosives/explosives-precursors/docs/list_of_competent_authorities_and_national_contact_points_en.pdf

· Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

CAS: 7664-93-9 | acide sulfurique

Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Valeur limite: >15-≤40 % ≥15-≤25%

Annexe II - PRECURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMEN.

Aucun des composants n'est compris.

Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

CAS: 7664-93-9 acide sulfurique

Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers CAS: 7664-93-9 | acide sulfurique

- Prescriptions nationales.
- · Indications sur les restrictions de travail:

Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes.

Respecter les limitations d'emploi pour les femmes enceintes et pour celles qui allaitent.

• 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Phrases importantes

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

3

3

Fiche de données de sécurité

Numéro de version 4

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 02.02.2023 Nom du produit: Eifelrein S

(suite de la page 5)

Révision: 02.01.2023

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 La classification du mélange s'appuie généralement sur la méthode de calcul en utilisant les données des substances conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.

Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux D'après les données d'essais

Corrosion cutanée/irritation cutanée La classification du mélange s'appuie généralement sur la méthode de calcul en utilisant les données des Lésions oculaires graves/irritation oculaire substances conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.

Service établissant la fiche technique: Abteilung Forschung und Entwicklung

Contact: Herr Dr. Fink Tel. 0049-2385-73-300

Date de la version précédente: 08.04.2021

Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IMDE: International Mantime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent LD50: Lethal dose, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
Met. Corr. 1: Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux – Catégorie 1
Acute Tox. 4: Toxicité aigué – Catégorie 4
Skin Corr. 1A: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1A
Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B
Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1
Ponnée: medifiées par rappet à la version précédante

* Données modifiées par rapport à la version précédente